



Mise en œuvre des objectifs stratégiques et de la vision 2030 (Programme gouvernemental de législature 2023–2026)

Rapport 2025

Rapport du Conseil-exécutif

Date de la séance du CE : 4. März 2026
N° d'affaire : 2026.STA.145
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Non classifié

Table des matières

Table des matières.....	2
1. Introduction	2
2. Objectifs et état d'avancement	3
2.1 Objectif 1 : Le canton de Berne renforce son attractivité en tant que pôle d'innovation et d'investissement.	3
2.2 Objectif 2 : Le canton de Berne exploite la transformation numérique pour fournir des services de haute qualité efficaces et efficaces.	6
2.3 Objectif 3 : Le canton favorise la cohésion sociale, la sécurité publique et l'intégration.	9
2.4 Objectif 4 : Le canton de Berne nourrit sa diversité et exploite le potentiel du bilinguisme.	12
2.5 Objectif 5 : Le canton de Berne pose les bases d'un développement durable effectif.	13

1. Introduction

Le Conseil-exécutif inscrit dans le Programme gouvernemental de législature 2023-2026 les principaux objectifs et stratégies de sa politique ; il définit les projets et perspectives visant à réaliser la vision 2030.

Il a décidé de conserver la *vision* qui avait été définie dans le précédent programme de législature :

- Économie : le canton de Berne accroît son potentiel de ressources et sa capacité économique.
- Société : le canton de Berne améliore la qualité de vie de la population et renforce la cohésion sociale.
- Environnement : le canton de Berne joue un rôle moteur pour relever les défis dans le domaine de l'environnement.

Le programme gouvernemental de législature 2023-2026 comprend cinq objectifs, ainsi que des *axes de développement* pour les atteindre. Sur la base de ces axes de développement, le gouvernement bernois met en œuvre près de 80 *projets* depuis le début de la législature, avec le soutien du personnel de l'administration cantonale et de partenaires externes. Compte tenu des expériences positives que le processus a recueilli lors de la dernière législature, les projets et les *idées* qui les sous-tendent sont régulièrement réévalués et si nécessaire actualisés dans le cadre d'une planification continue. Le Conseil-exécutif continue d'accorder une priorité élevée aux objectifs de législature et s'est penché en 2025 sur la mise en œuvre du programme gouvernemental de législature 2023-2026 dans le cadre d'un processus de révision ainsi qu'à l'occasion d'une séance de réflexion consacrée à ce sujet.

Pour rappel, le Grand Conseil avait pris connaissance du programme gouvernemental de législature le 8 mars 2023 et adopté différentes déclarations de planification sur certains axes de développement et projets¹. Les déclarations de planification relatives aux axes de développement ont été prises en compte dans le présent rapport (cf. compléments en italique assortis d'une note de bas de page correspondante).

¹ Voir les décisions du Grand Conseil du 8 mars 2023, point 11 à l'ordre du jour de la session de printemps 2023 : [Programme gouvernemental de législature 2023-2026 \(programme législatif\) \(be.ch\)](#).

Par le présent rapport 2025, le Conseil-exécutif informe le Grand Conseil de l'état d'avancement des objectifs législatifs en s'appuyant sur les cinq objectifs, les axes de développement et les projets concrets. Lors de la session d'été 2025, le Grand Conseil a pris connaissance du deuxième rapport sur la législature en cours (rapport 2024) par 149 voix favorables et une abstention². Une déclaration de planification proposée par la majorité de la CIRE visant à renforcer les efforts en faveur de la biodiversité a été rejetée par le Grand Conseil³.

Le présent rapport 2025 est le dernier rapport sur la législature en cours. Le Grand Conseil traitera le nouveau programme gouvernemental de législature 2027-2030 lors de la session de printemps 2027. Le premier rapport sur la mise en œuvre du nouveau programme (rapport 2027) sera présenté lors de la session d'été 2028.

2. Objectifs et état d'avancement

2.1 Objectif 1 : Le canton de Berne renforce son attractivité en tant que pôle d'innovation et d'investissement.

Axes de développement :

- Le canton devient un **site médical de premier plan au niveau international** et tire profit du potentiel du campus de l'Île à Berne, unique en son genre.
- Le **pôle universitaire et de formation**, moteur d'innovation majeur, ainsi que l'écosystème d'innovation dans son ensemble, sont renforcés.
- Le canton veille à l'**attrait de l'infrastructure et à sa capacité à répondre aux besoins futurs**, met à disposition les ressources nécessaires pour son entretien et garantit qu'elle soit utilisée de manière efficiente.
- La **planification stratégique** du territoire sur l'ensemble du canton permet de réunir les conditions pour une urbanisation interne systématique. Des zones d'habitation et d'activités attractives pour un développement économique durable sont réalisées dans toutes les régions du canton dans le respect des orientations fixées par la politique énergétique et climatique.
- Des **latitudes financières** sont ménagées et utilisées pour renforcer la vigueur économique du canton au moyen de baisses d'impôts pour les personnes physiques et morales.
- *Le canton traite les défis de l'évolution démographique et de la pénurie de main-d'œuvre qui y est liée, et s'assure que les conditions concourant à un marché du travail optimal sont données et améliorées en continu (éducation et formation, réduction des obstacles à l'intégration sur le marché du travail, imposition équitable, perméabilité, conciliation entre famille et travail)⁴.*

En ce qui concerne le *site médical*, des étapes importantes ont pu être franchies au cours de l'année sous revue. La société sitem-insel SA (Start-up Club inclus), le département du CSEM SA et les nouveaux centres de compétences de l'Hôpital de l'Île se sont développés comme prévu sur le campus de l'Île. Depuis début 2025, le centre de compétences sitem-insel SA fonctionne sans sub-

²Concernant le rapport 2023, voir les décisions du Grand Conseil du 4 juin 2024, point 26 à l'ordre du jour de la session d'été 2024 : [Mise en œuvre des objectifs stratégiques et de la vision 2030 \(Programme gouvernemental de législature 2023–2026\)](#).

³ Voir les décisions du Grand Conseil du 5 juin 2025, point 44 à l'ordre du jour de la session d'été 2025 : [Mise en œuvre des objectifs stratégiques et de la vision 2030 \(Programme gouvernemental de législature 2023–2026\)](#). Rapport 2024

⁴Déclaration de planification du Grand Conseil lors de la session de printemps 2023, [Programme gouvernemental de législature 2023-2026 \(programme législatif\) \(be.ch\)](#)

ventions publiques, est globalement en bonne voie et déploie ses effets, notamment avec de nouveaux modèles d'affaires, des partenaires de financement supplémentaires et de nombreuses activités visant à développer son réseau au niveau national et international. La phase de mise en place du SCDH à Nidau a pu être achevée avec succès et la Confédération s'est engagée à débloquer 14 millions de francs pour la période 2025 à 2028. 2025 a vu la signature de la convention de prestations avec le canton ainsi que la préparation et le lancement opérationnels de la deuxième phase d'encouragement. Il a notamment été possible d'obtenir des mandats pour différents hôpitaux (Stadspital Zürich Wald, nouveau site de l'hôpital de Bienne, groupe de l'Île, etc.), des instituts de recherche prestigieux (Institut Max Planck, University of Arts à Londres, etc.) et des entreprises (Rolex SA, Brechbühl Interieur AG). Durant l'année sous revue, la part des fonds de l'Université de Berne versés à l'hôpital universitaire au titre du financement de l'enseignement et de la recherche a pu être augmentée de 10 millions de francs pour les années 2025-2027. De manière générale, les projets-clés du site médical bernois avancent comme prévu. En comparaison suisse, le Groupe de l'Île fait partie des pionniers en ce qui concerne le processus de transformation (nouveaux bâtiments modernes, numérisation et organisation axée sur les processus) et se trouve dans une phase de consolidation. Vu les investissements majeurs sur d'autres sites médicaux en Suisse et dans d'autres pays et les incursions répétées des EPF dans le domaine médical, l'objectif du canton de devenir un site médical de premier plan au niveau international apparaît encore plus ambitieux qu'il ne l'était au début de la législature. Il sera analysé en vue de la prochaine législature sur la base d'une définition plus concrète et à l'aide d'indicateurs et sera le cas échéant adapté dans le cadre de l'élaboration du nouveau programme gouvernemental de législature.

Pour renforcer le *pôle universitaire et de formation*, le Grand Conseil a adopté la révision de la loi sur l'encouragement de l'innovation, comblant ainsi une lacune importante dans le dispositif d'innovation du canton. Outre les financements de départ, la loi permet dorénavant des aides financières récurrentes dans le domaine de la recherche appliquée. Contrairement à d'autres cantons, cela n'était jusqu'à présent pas possible dans le canton de Berne. Par ailleurs, le SIP Biel/Bienne (Swiss Robotics Competence Center [S3C] inclus) se développe conformément aux jalons définis. En 2025, le Grand Conseil a été sensibilisé au problème des déficits structurels des hautes écoles, et des mesures correctives ont été engagées. Comme mentionné dans le rapport de l'année précédente, les travaux débutés en 2024 sur les trois grands projets de construction de hautes écoles que sont le campus de la BFH à Biel/Bienne, le campus de la BFH à Berne et le bâtiment universitaire « BB07 » dédié à la recherche améliorent considérablement la sécurité de la planification à moyen terme dans le domaine de l'infrastructure, aussi bien pour les deux hautes écoles que pour leurs partenaires de recherche et d'innovation.

Dans le domaine des infrastructures de transport, le canton participe au financement des installations publiques des CFF, de l'accès Bubenberg ainsi que de la gare RBS ; il n'est toutefois pas maître d'ouvrage pour ces travaux de développement des transports publics. En raison de la complexité des chantiers et des conditions logistiques difficiles, les CFF ont annoncé fin juillet 2025 une mise en service différée des installations publiques et ont également déposé des demandes visant à couvrir les coûts supplémentaires. La mise en service de la gare RBS souterraine est elle aussi reportée. Au cours de l'année sous revue, la DTT a examiné ces demandes et prépare un crédit complémentaire correspondant pour deux projets de réalisation cofinancés par le canton : les installations publiques des CFF et l'accès Bubenberg. Dans le domaine des routes cantonales, des étapes importantes ont été franchies dans le cadre des projets de réaménagement du réseau routier à Laupen et Münsingen. Concernant le réaménagement du réseau routier à Aarwangen et dans l'Emmental, les décisions de première instance sont tombées. Dans les deux cas, ces décisions ont été contestées devant le Tribunal administratif. Au vu de la longueur des procédures, il faut s'attendre à des retards dans la réalisation des projets. Enfin, le maintien de la valeur des ouvrages d'art sur les routes cantonales et en particulier la rénovation des ponts font l'objet d'une priorité élevée. De nombreux projets sont en cours de planification, font l'objet d'une étude de projet ou en sont au stade de la réalisation.

Dans le domaine des *infrastructures de formation* stratégiques, les travaux de construction du campus à Biel/Bienne pour la Haute école spécialisée bernoise avancent comme prévu (mise en service prévue en 2028), tandis que les travaux de construction du campus à Berne ont dû être interrompus en 2025 en raison d'une contamination aux PFAS. Une obligation d'assainir le site a été décidée. Le projet d'assainissement est mené par le propriétaire foncier, les CFF. Les PFAS représentent un risque considérable en ce qui concerne les délais et les coûts. En revanche, la remise en état et l'extension des gymnases bernois avancent conformément à la priorité élevée qui leur est attribuée. De plus, le Conseil-exécutif a pris une décision concernant un site supplémentaire pour le degré secondaire II en prévoyant une nouvelle école moyenne dans la zone Wankdorf-city 3. Cela permettra de mettre à disposition les locaux scolaires nécessaires pour les écoles moyennes jusqu'au milieu des années 2030.

En matière de *planification stratégique* du territoire en vue de l'urbanisation interne, le canton continue de soutenir les communes à l'aide du programme URBi^{plus}, qui offre des conseils et des contributions. Dans le cadre du controlling 2024 du plan directeur, il a été conseillé aux communes de prendre en compte la neutralité climatique lorsqu'elles adaptent leur approvisionnement énergétique à leur plan d'aménagement local. Le programme PDE s'est poursuivi avec succès. Sur la base des recommandations du 10^e rapport intermédiaire, les travaux autour du potentiel de développement urbain interne et de la qualité de vie et d'aménagement continuent.

Les *latitudes financières* ont pu être exploitées au cours de l'année considérée. Après la réduction de l'imposition des personnes morales à hauteur de 40 millions de francs en 2024, l'imposition des personnes physiques a pu être réduite d'environ 79 millions de francs en 2025. Lors de la session d'automne 2025, le Grand Conseil a également approuvé en première lecture la révision 2027 de la loi sur les impôts. Cette révision vise en particulier à réduire la forte progressivité de l'impôt en ce qui concerne les revenus faibles et moyens. D'autres réductions des quotités d'impôt pour les personnes morales et physiques sont inscrites dans la planification financière jusqu'en 2030. Suite à la suppression de la valeur locative, décidée lors de la votation populaire fédérale du 28 septembre 2025, le droit fiscal bernois devra en outre tenir compte du changement de système en matière d'imposition de la propriété du logement.

Le rapport du Conseil-exécutif de juin 2022 intitulé « Évolution démographique dans le canton de Berne, rapport sur la mise en œuvre du postulat 184-2019 déposé par la Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) » constitue la base de la *gestion de l'évolution démographique et de la pénurie de personnel qualifié*. Le Grand Conseil en a pris connaissance à la session de printemps 2023. Les travaux de mise en œuvre sont réalisés de façon décentralisée, auprès des offices compétents pour les domaines concernés. L'Office de l'assurance-chômage (OAC) a mis en œuvre des mesures ciblées visant à atténuer la pénurie de personnel qualifié et à mieux exploiter le potentiel local de main-d'œuvre. Grâce à des conseils personnalisés, des offres facilement accessibles telles que enter@work et des mesures relatives au marché du travail, l'OAC aide les personnes en recherche d'emploi à réintégrer rapidement le marché du travail. Le programme de mentorat du canton de Berne permet un transfert direct de connaissances issues du monde économique, dans le cadre duquel des spécialistes et des cadres expérimentés accompagnent des demandeuses et des demandeurs d'emploi. En complément, la qualité du conseil dans le cadre du projet « Future50 » du SECO a été développée de manière ciblée, afin de mieux exploiter le potentiel des travailleuses et travailleurs expérimentés.

L'*évolution démographique* a également des répercussions considérables dans le *domaine de la santé*. Ainsi, la population, vieillissante, a besoin de plus en plus de prestations de soins et de prise en charge. La recherche du personnel qualifié nécessaire à cet effet sera un défi de plus en plus difficile à relever. Par conséquent, différentes mesures ont été prises pour contrecarrer cette évolution : depuis 2012, l'obligation de formation pour les établissements de soins en ce qui concerne les professions de la santé non universitaires permet d'exploiter l'intégralité du potentiel des établissements du canton. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers, il est prévu d'inciter des groupes cibles supplémentaires à suivre une formation dans le domaine

de la santé (personnes en reconversion et personnes réfugiées et immigrées). Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2023, des dispositions de la révision partielle de la loi sur les soins hospitaliers (LSH ; RSB 812.11), l'ensemble des fournisseuses et fournisseurs de prestations hospitalières du canton sont tenus de participer à la formation médicale postgrade ou de s'acquitter de versements compensatoires. Les dispositions en question prévoient aussi des mesures pour promouvoir spécifiquement les disciplines médicales dans lesquelles l'offre est insuffisante. En sus, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a la possibilité d'encourager des programmes d'innovation augmentant de manière durable le nombre de postes de formation postgrade dans les disciplines concernées.

Grâce à une subvention au titre d'aide initiale du canton de Berne, l'association « Swiss Biorisk Alliance » a pu s'établir au niveau national en tant que *réseau de compétences One health* et compte actuellement 39 membres et partenaires de coopération issus de l'industrie, de la recherche, de l'administration et d'organisations à but non lucratif. Ces organisations apportent à l'association des compétences des domaines du diagnostic, du développement de vaccins et de médicaments, de la santé publique, de la santé vétérinaire publique et de la biosécurité. De même, la plateforme One Health au sein de l'administration, composée de différents offices issus de plusieurs Directions (Office des affaires vétérinaires, Office de la santé, Laboratoire cantonal, Office de l'agriculture et de la nature, Office de l'eau et des déchets), a elle aussi poursuivi ses travaux au sein des groupes de travail *zoonoses, résistances aux antibiotiques et PCB / dioxines*. Dans le contexte des discussions relatives aux PFAS dans les denrées alimentaires, un groupe de travail existant consacré aux PFAS a été intégré dans la plateforme One Health.

2.2 Objectif 2 : Le canton de Berne exploite la transformation numérique pour fournir des services de haute qualité efficaces et efficients.

Axes de développement :

- Le canton de Berne propose des **services numériques** selon une modalité verticale (en collaboration avec les communes) et selon une modalité horizontale (en s'affranchissant des cloisons entre tâches et entre organisations).
- Afin de suivre le rythme de la transformation numérique et de réagir rapidement aux nouvelles évolutions, de **nouveaux instruments et processus de financement** pour les projets de numérisation sont créés, de même que les bases légales nécessaires.
- Le canton accompagne son personnel tout au long de la transformation numérique. Il soutient le **changement de culture** qu'implique ce processus et encourage le **développement des connaissances et de l'expérience**. Grâce à des modèles d'organisation et de travail souples, ainsi qu'à des conditions de travail modernes, le canton se positionne comme un employeur attractif.
- Le canton de Berne **intensifie la collaboration** avec ses partenaires dans les hautes écoles et les entreprises de l'industrie des réseaux ayant leur siège à Berne afin de mener à bien la transition numérique du service public et de la formation à tous les niveaux.
- Le canton renforce de manière systématique sa position de pionnier dans le domaine de la **numérisation intégrale** des procédures d'octroi du permis de construire et d'édition des plans.

Au cours de l'année sous revue, le canton a pu proposer des *services numériques* selon une modalité verticale, ceci grâce aux Questions concernant la numérisation dans les communes (FAQ) et aux rapports pratiques sur les projets de réalisation menés par le canton et les communes. En

outre, il est prévu de renforcer la collaboration entre le canton et les communes en créant au niveau communal un service spécialisé dans la numérisation, qui sera rattaché à l'Association des communes bernoises (ACB) et fera pendant au Secrétariat à l'administration numérique (SAN) du canton. Les projets « Boîte aux lettres électronique » et « Datenmanagement@BE » ont été menés à bien en tant que services numériques selon une modalité horizontale. Une grande partie de la clientèle numérique du canton utilise le service suisse d'authentification AGOV.

De plus, il est prévu de créer les bases légales nécessaires pour un *instrument de financement* qui permette un financement de départ commun et une gestion à plusieurs niveaux administratifs des idées et des initiatives innovantes lancées par des services cantonaux ou communaux dans le domaine de la numérisation. Les travaux préparatoires au sein de l'administration se sont poursuivis en 2025.

La *nouvelle stratégie commune Administration numérique et TIC du canton de Berne 2026-2030* a été élaborée dans le courant de l'année 2025 pour succéder à la Stratégie pour une administration numérique 2019 et à la Stratégie TIC 2021 – 2025. La nouvelle stratégie reprend les priorités des deux stratégies antérieures (IA, données, développement des connaissances et de l'expérience) et prévoit d'améliorer encore davantage la collaboration entre les offices et les tâches transversales que sont l'administration numérique et les TIC, afin de fixer les orientations de la transformation numérique de l'administration cantonale. La finalisation et l'adoption de la nouvelle stratégie est prévue pour le premier semestre 2026.

Les offres de formation du Programme des cours centraux sur le *changement de culture et le développement des connaissances et de l'expérience* pour le personnel du canton (notamment DigiCheck et DataCheck) ont été développées. De nouveaux formats sont proposés, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA). En tant que dimension créative de la transformation numérique, le thème « New Work » est approfondi dans le cadre d'une formation continue. Au cours de l'année sous revue, le groupe de travail cantonal sur l'IA s'est donné le thème principal « Compétences et culture ». Enfin, il convient de mentionner que le sous-projet « Dataliteracy » du projet « Datenmanagement@BE » élabore des offres de formation visant à renforcer les compétences des collaboratrices et des collaborateurs en matière de données. La stratégie du personnel du canton de Berne pour les années 2024 à 2027 constitue le socle du développement du personnel et de l'organisation dans le contexte de la transformation numérique. Il est prévu d'intégrer à la nouvelle stratégie commune Administration numérique et TIC 2026-2030 des mesures ciblées alignées sur la stratégie du personnel afin de continuer à développer les compétences numériques des cadres et des collaboratrices et collaborateurs.

Depuis 2021, afin de *faciliter la transition numérique dans la formation*, la PHBern, la BFH et l'Université de Berne unissent leurs forces avec l'EPFL et la Haute école fédérale en formation professionnelle dans le cadre du centre de compétences BeLEARN. À la fin de l'année 2025, ce centre comptait 78 projets d'innovation et de coopération avec des partenaires de la pratique à tous les niveaux de formation. Ce sont donc 18 nouveaux projets qui ont vu le jour au cours de l'année sous revue.

Dans le cadre des priorités cantonales en matière de numérisation, le canton est chargé d'évaluer et d'exploiter le potentiel de *l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)* au service de la population, de l'économie et de l'administration. Les travaux ayant trait à l'IA se sont poursuivis en 2025 sur une base interdirectionnelle, avec la participation de la Haute école spécialisée bernoise, de l'Université de Berne et de Bedag. Sous la direction du groupe de travail IA, des analyses sont en cours sur trois projets pilotes présentant un potentiel d'application à l'échelle de l'administration. Ont en outre été publiées une vue d'ensemble des cas d'utilisation de l'IA au sein de l'administration et une FAQ sur l'IA. Enfin, le congrès sur l'IA organisé à l'échelle de l'administration a suscité un vif intérêt, avec la participation d'environ 400 collaboratrices et collaborateurs du canton.

Dans le domaine de la *procédure d'octroi du permis de construire*, la numérisation est déjà bien avancée grâce à « eBau ». Cette application clé du canton est développée et étendue en permanence (programme de travail jusqu'en 2029). De même, les travaux concernant le projet « ePlan » relatifs à la *numérisation de la procédure d'édiction des plans* suivent leur cours. Le déploiement dans les communes débutera en 2026 (conversion des plans d'affectation sur papier au format numérique). L'exécution entièrement numérisée et sans rupture de support de la procédure d'octroi du permis de construire et d'édiction des plans dépend de la communication électronique des écrits et de la nécessaire révision de la législation sur la justice administrative ainsi que d'une solution technique.

La *numérisation de la justice administrative* doit permettre la transmission par voie électronique et sans rupture de supports des écrits, des décisions ainsi que des oppositions et des recours. Elle facilitera l'accès des citoyennes et des citoyens à l'administration publique et permettra aux autorités d'effectuer leur travail plus efficacement. Au cours de l'année sous revue, la phase de lancement du projet a pu être achevée. Elle a consisté en une étude approfondie visant à clarifier le contexte et à examiner différentes variantes de réalisation. Les conclusions de cette étude ainsi que la procédure et le calendrier pour l'ensemble du projet, de la phase de conception à la réalisation, sont repris dans le mandat d'exécution. Le 16 septembre 2025, le Conseil-exécutif a approuvé ce mandat d'exécution et donné son feu vert à la prochaine phase du projet.

En mars 2025, le Conseil-exécutif a publié une étude sur la *réintroduction du vote électronique*. Parallèlement, il a proposé d'approuver la motion 186-2024 (« Vote électronique : place au projet pilote ! » ; Roggli, Le Centre) sous la forme d'un postulat. La décision d'introduire le vote électronique ou la récolte électronique des signatures sera prise ultérieurement, en tenant compte des développements au niveau national. Toutefois, afin de créer les bases nécessaires à la poursuite de la numérisation en matière de droits politiques, un registre électoral cantonal doit être mis en place. Le Grand conseil a suivi les recommandations du Conseil-exécutif.

Les travaux et des tests de la première version pilote du programme « *Nouveau système de gestion des cas dans le canton de Berne* » (NFFS) menés à l'été 2025 ont révélé des lacunes en matière de fonctionnalité et de facilité d'utilisation, qui devront être éliminées avant la mise en service. Cela s'est traduit par des retards dans la mise en service auprès des services sociaux pilotes. Pour rattraper le retard touchant la planification et la réalisation de la phase pilote ainsi que de la phase de déploiement, des ressources supplémentaires ont été mobilisées pour le projet sous la forme d'un groupe de travail. Dans le cadre de l'analyse « NFFS Go-Forward », le groupe de travail a identifié des lacunes touchant le cœur du projet sur les plans de la conception, du fonctionnement technique et de l'organisation et a défini des mesures ciblées. L'accent a été placé sur la standardisation de l'introduction à grande échelle, la révision du plan de formation et de mise en service ainsi que sur le développement d'une gestion durable du produit et de son développement. Au quatrième trimestre 2025, les bases ont ainsi été posées pour garantir la stabilité de la suite des opérations et pour faire passer le programme à l'échelle supérieure.

Fin 2025, quelque 24 000 personnes disposaient d'un *dossier électronique du patient (DEP)* dans le canton de Berne, soit environ 2,3 % de la population, pour une moyenne suisse d'environ 1 %. Le 5 novembre 2025, le Conseil fédéral a adopté le message à l'attention des Chambres fédérales relatif à la nouvelle loi fédérale sur le dossier électronique de santé (LDSan). Le projet vise à apporter différentes améliorations, dont le consentement présumé, l'obligation pour les prestataires de soins ambulatoires de s'affilier et une répartition claire du financement entre la Confédération et les cantons. Différentes questions essentielles n'ont toutefois pas encore de réponse, notamment celle concernant le recours à l'eID en tant que moyen d'identification. La communication malheureuse du DFI et de l'OFSP lors de la conférence de presse du 5 novembre 2025, lors de laquelle le DEP actuel a été présenté comme un échec, a généré passablement d'incertitude chez un grand nombre d'actrices et d'acteurs dans le domaine de la santé. Aucune perspective n'ayant été présentée lors de la conférence de presse concernant le développement du DEP d'ici à la finalisation de la révision de la loi ainsi que la protection des investissements déjà consentis pour l'acquisition

d'une infrastructure centralisée, certains prestataires ont remis en question le paiement de leur taxe de raccordement. Dans une lettre adressée au DFI, le comité d'IG BeHealth, la communauté d'intérêts des prestataires de santé bernois pour la promotion du DEP, a demandé une perspective claire en la matière. Du point de vue actuel, il existe un risque que les fournisseuses et fournisseurs de solutions techniques et les communautés de référence soient de nouveau confrontés à des difficultés financières pendant la période prolongée qui précèdera l'entrée en vigueur de la version révisée de la LDEP et l'acquisition et la mise en service d'une infrastructure centralisée. En parallèle, des prestataires privés et des associations développent des solutions dont les fonctionnalités se rapprochent de ce qu'apporte le DEP.

Le développement de *GRUDIS public* renforce la numérisation des consultations du registre foncier. À partir de 2026, les propriétaires privées et privés d'immeubles peuvent accéder plus facilement, au moyen des identifiants BE-Login, à l'ensemble des données en ligne relatives à leurs immeubles ou aux droits qui s'y rapportent. Afin de garantir la protection des données, la procédure d'inscription s'appuie sur le service d'authentification AGOV des autorités suisses, utilisé dans le canton de Berne depuis fin décembre 2024. À l'avenir, les personnes morales auront elles aussi la possibilité de consulter l'ensemble des données relatives aux immeubles qui leur appartiennent ou aux droits qui s'y rapportent.

L'utilisation de la modélisation des données du bâtiment (BIM, Building Information Modeling) a été renforcée de manière ciblée par un groupe spécialisé issu de plusieurs directions (FaBIM). Depuis juillet 2025, des offres de formation sont proposées aux membres du personnel intéressés sur la plateforme centrale pour la numérisation Digiz. L'Office des ponts et chaussées (OPC) a élaboré des documents de référence permettant de fonder des appels d'offre sur la méthode BIM. De même, l'OPC a lancé différents projets pilotes afin d'acquérir de l'expérience avec cette méthode de planification pour des projets à venir. En 2026, l'Office de l'information géographique mettra par ailleurs à disposition des géodonnées au format BIM pouvant facilement être intégrées dans des projets BIM.

2.3 Objectif 3 : Le canton favorise la cohésion sociale, la sécurité publique et l'intégration.

Axes de développement :

- Le canton de Berne anticipe **l'évolution des défis dans le domaine des soins et des services de santé**. Il promeut la collaboration ainsi qu'une coordination régulière avec les prestataires. *Il cherche des solutions interdisciplinaires à la pénurie de personnel qui touche le secteur de la santé psychique (en particulier celle des enfants et des jeunes) et promeut la collaboration ainsi qu'une coordination régulière avec les prestataires⁵.*
- **L'intégration sociale et professionnelle** des enfants, des adolescentes et adolescents et des adultes dont les capacités sont limitées ou ayant d'autres désavantages doit réussir rapidement et durablement. Le canton crée les bases pour des prestations sociales équitables, évite les fausses incitations et facilite l'accès à la formation et au marché de l'emploi.
- Le **canton garantit la sécurité de sa population** et se prépare aux crises, aux dangers naturels et aux défis dans le domaine de la politique de sécurité.
- Une répartition équilibrée entre activité lucrative et tâches domestiques non rémunérées permet de **réduire le risque de pauvreté**. Face à l'évolution démographique, des mesures sont

⁵Déclaration de planification du Grand Conseil lors de la session de printemps 2023, *Programme gouvernemental de législature 2023-2026 (programme législatif)* (be.ch)

prises pour une implication accrue, en particulier des femmes et des travailleuses et travailleurs âgés, dans le monde du travail.

- Afin de renforcer la cohésion de la société et la **participation politique**, le canton encourage l'offre d'information sur les thématiques cantonales, régionales et communales ainsi que les compétences médiatiques des jeunes et l'éducation à la citoyenneté.

Dans l'année sous revue, en ce qui concerne l'évolution des défis dans le domaine des soins et services de santé, la DSSI a à nouveau mené des entretiens avec les sociétés hospitalières dans lesquelles le canton détient une participation, et a régulièrement rencontré les associations de prestataires. La DSSI a en outre accompagné le processus visant le développement stratégique de la région de soins Emmental – Haute-Argovie, et s'est engagée en faveur d'une coopération renforcée entre les hôpitaux de la région de soins Oberland. À l'aide de la Plateforme numérique de santé, il s'agit de renforcer la coopération entre les prestataires et de tirer profit des synergies. La Plateforme doit soutenir la réalisation du modèle « Hub and spoke » sur le plan technique. Au cours de l'année considérée, le processus législatif a été lancé et des analyses approfondies ont été effectuées concernant la réalisation.

Dans le domaine des *soins psychiatriques*, la DSSI a lancé en 2025 un projet des hôpitaux SZB SA et RdA SA visant à renforcer et à améliorer la coordination des soins psychiatriques dans la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois. Par ailleurs, le Conseil-exécutif a approuvé le 15 octobre 2025 la fusion entre les SPU SA et le CPM SA. La fusion devrait être actée lors de l'assemblée générale 2026, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026. Cette fusion a pour but d'assurer un système de santé mentale intégré et de haute qualité dans le canton de Berne et les régions limitrophes. La nouvelle société mettra en place une offre de soins complète pour toutes les classes d'âge dans le domaine psychiatrique et psychothérapeutique dans le canton de Berne. Des soins en ambulatoire jusqu'à l'hospitalisation, en passant par les cliniques de jour et la prise en charge transitoire, l'ensemble de la palette de soins sera couverte.

Dans le domaine de l'*intégration sociale et professionnelle*, il est à noter que le système cantonal des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale (POIAS) se développe et fait l'objet d'optimisations ponctuelles dans le cadre du projet « Changements dans l'insertion professionnelle ». Les adaptations prévues doivent garantir que les bénéficiaires de l'aide sociale du canton de Berne continuent à l'avenir de profiter d'une offre adaptée à leurs besoins. Après la phase de lancement du projet achevée en 2024, la phase de conception a pu démarrer en 2025. Cette phase sert à consolider les travaux réalisés jusqu'à présent et à adopter le futur modèle, afin de pouvoir mener ensuite la procédure d'appel d'offres.

La nouvelle *loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand)* est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Elle prévoit une période de transition de quatre ans, au cours desquels les différents groupes cibles passeront petit à petit au nouveau système. Le processus d'évaluation individuelle des besoins, destiné à déterminer le niveau de prestations auquel a droit chaque bénéficiaire, passe par le service d'évaluation des besoins et l'édition d'une décision par la DSSI et prend beaucoup de temps. Les prestations prévues par la LPHand complètent les prestations et les contributions des sources primaires de financement portant également sur des besoins de soutien. L'application du principe de subsidiarité au sein des institutions soulève des questions et prend plus de temps que prévu. Les périodes préparatoires sont donc prolongées afin de laisser davantage de temps aux institutions pour se préparer au nouveau système et l'intégrer. En 2025, la DSSI a par ailleurs apporté aux institutions un soutien supplémentaire sur place. En conséquence, les objectifs de mise en œuvre fixés pour la mi-parcours de la phase d'introduction n'ont pas pu être atteints.

Les différentes mesures prises en 2025 ont permis de renforcer la *sécurité, la résistance aux crises et la résilience du canton* de Berne. D'une part, l'augmentation des effectifs des corps de po-

lice (ACE 188/2019) s'est poursuivie comme prévu, avec pour priorités la lutte contre la cybercriminalité et le terrorisme ainsi que le renforcement de la présence préventive, grâce à la création de 35 nouveaux postes à temps plein. D'autre part, les nouvelles bases légales visant à optimiser la protection civile (p. ex. l'attribution au canton de la responsabilité de l'instruction en matière de protection civile) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Par ailleurs, l'Assurance immobilière Berne (AIB), l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) et la Police cantonale ont poursuivi leur projet visant à créer un centre de formation commun, projet qui sera soumis au Conseil-exécutif en 2026. Afin de renforcer la gestion des crises, le Conseil-exécutif a mis en vigueur au niveau de l'ordonnance l'adaptation organisationnelle de l'organe de conduite cantonal (OCCant) et de son seuil d'intervention à compter du 1^{er} janvier 2026. Lors d'une séance de réflexion, le Conseil-exécutif a par ailleurs défini le comportement qu'il entend adopter lui-même dans une situation de crise. L'accent a été placé sur le maintien des activités gouvernementales en cas de coupure d'électricité prolongée. A par ailleurs été lancée l'élaboration d'une offre de formation en gestion de crise destinée à l'administration cantonale. Enfin, d'autres points de rencontre d'urgence ont été mis en place dans le canton de Berne et des exercices ont été organisés en 2025.

Dans le canton de Berne, la sécurité est comprise dans son sens large et doit également être renforcée par des mesures d'*adaptation aux effets néfastes du changement climatique*. En 2025, le groupe de travail cantonal Dangers naturels (GT Danat) a ainsi entamé la réalisation de la stratégie d'adaptation au changement climatique qui avait été adoptée en 2024, et a pris les premières mesures à cet effet. La mise en œuvre de cette stratégie doit être considérée comme prioritaire et activement poursuivie au cours des prochaines années.

Grâce à la mise en œuvre du projet Werkplatz Égalité, les entreprises bénéficient désormais d'une plateforme d'échange visant à favoriser l'aménagement de *conditions de travail favorables aux familles*, ce qui permet de lutter contre les interruptions de travail et les très faibles taux d'occupation dus aux obligations familiales, et d'encourager le maintien d'une activité rémunérée continue. Depuis 2024, cette offre est progressivement mise en place y compris dans la partie francophone du canton à l'aide de partenariats régionaux. Dans le cadre des mesures développées pour mieux informer et sensibiliser les parents sur les *conséquences financières d'une interruption du travail et des très petits pourcentages dus aux obligations familiales*, la plateforme « cash or crash » a été complétée par un calculateur de l'impact financier de la répartition des rôles au sein de la famille. Pour une mise en œuvre ciblée de ces mesures d'information dans la pratique, une collaboration thématique a été mise en place avec des centres d'accueil et de consultation s'adressant aux groupes cibles.

Enfin, des mesures d'encouragement indirect des médias ont à nouveau été prises dans la perspective de *renforcer la cohésion de la société et la participation politique*. Au cours de la deuxième année du contrat de prestations sur trois ans conclu avec Keystone-ATS, la couverture régionale de thèmes politiques et sociaux pertinents a pu être élargie et une offre de contenu complète en allemand et en français a pu être maintenue. Hormis cette coopération, le cadre financier ne permet que peu de mesures de soutien supplémentaires, comme par exemple le soutien à JournaFonds. Ce dernier a servi à réaliser différents projets de recherche et de reportage en rapport avec le canton de Berne. Fin 2025, une nouvelle demande de subvention a été déposée, qui est encore en cours d'examen. En 2025, il a été possible de soutenir quatre organisations qui encouragent l'éducation à la citoyenneté, en particulier chez les adolescentes et les adolescents ainsi que les jeunes adultes, à travers différentes mesures. Des subventions ont été ainsi versées à Discuss it, à Campus Démocratie, à l'association Demokrative et à easyvote. Ces fonds servent notamment à financer des débats et des brochures de votation faciles à comprendre, destinées aux nouvelles votantes et aux nouveaux votants.

Lors de sa session d'automne 2025, le Grand Conseil a adopté la *révision de la loi sur l'aide sociale (LASoc)* en première lecture. Conformément au mandat du Grand Conseil, des ajustements

ont été proposés en vue de la deuxième lecture (avec un modèle de transparence plutôt qu'un modèle basé sur la franchise, p. ex.), qui se tiendra lors de la session de printemps 2026. Les nouvelles bases légales pour le programme NFFS et le projet d'organe de révision de l'aide sociale ont été adoptées.

2.4 Objectif 4 : Le canton de Berne nourrit sa diversité et exploite le potentiel du bilinguisme.

Axes de développement :

- Dans son rôle de trait d'union entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, le canton encourage le **bilinguisme** et tire profit de la chance que représente cette spécificité. Il soutient des projets, notamment dans le domaine de la formation, et intensifie son engagement pour des démarches de coopération économiques et culturelles.
- En **concertation avec les régions**, le canton renforce les structures institutionnelles mises en place par les communes et celles de la coopération régionale.
- Le canton de Berne tient compte de la **diversité religieuse de la population** et de la proportion croissante de personnes sans confession.
- Le canton modernise et redéploie ses **services et ses institutions dans la partie francophone et bilingue** du canton.

Dans le domaine du *bilinguisme*, les travaux pour une loi sur les langues et le bilinguisme ont été initiés en 2025. Parallèlement, la promotion du bilinguisme dans les projets (écoles et échanges scolaires, hôpitaux, institutions culturelles, personnel cantonal, etc.) s'est encore développée, grâce au budget cantonal et à la hausse des aides de la Confédération aux cantons plurilingues. L'année 2025 a toutefois aussi été marquée par l'annonce de la fermeture des classes bilingues par la ville de Berne, suscitant de nombreuses réactions au Grand Conseil.

Le canton cultive le *dialogue avec les régions* et encourage la coopération régionale dans le cadre d'une tâche permanente d'échange périodique et de l'octroi de subventions cantonales aux organismes régionaux responsables. Au cours de l'année sous revue, aucun changement ni aucun signe indiquant que les régions envisagent de modifier leur organisation institutionnelle n'ont été observés. Les structures actuelles, avec les conférences régionales, les régions d'aménagement ou d'autres organisations (régionales) chargées de tâches publiques ont fait leurs preuves.

Afin de refléter la *diversité religieuse de la population* et de promouvoir l'égalité de traitement dans le domaine de l'accompagnement spirituel entre les membres des communautés religieuses non reconnues en droit public et les membres des Églises nationales, le Conseil-exécutif a chargé la DIJ d'accompagner stratégiquement l'association « Multireligiöse Begleitung, VMRB », de la soutenir financièrement, et enfin d'évaluer cette collaboration dans le cadre d'une phase pilote pour la période 2023-2025. La DIJ a prolongé la phase pilote jusqu'à fin 2027. Le « groupe spécialisé pour les affaires religieuses » a identifié et examiné des mesures ciblées visant à réduire les inégalités structurelles en la matière.

L'année 2025 a permis de mener à leur terme les travaux sur le *transfert cantonal de Moutier*, qui s'est déroulé comme prévu. La police, la justice et toutes les unités administratives bernoises ont pu rejoindre des bâtiments provisoires avant la fin de l'année. Les travaux se poursuivent pour les locaux définitifs, pour le ceff ARTISANAT à Bienne (d'ici 2027, en attendant l'école reste à Moutier) et à Tavannes Machines (d'ici 2028). Le canton a commencé à soutenir la fondation Grand Chaseral, qui soutient le rayonnement et une nouvelle identité pour la région francophone.

2.5 Objectif 5 : Le canton de Berne pose les bases d'un développement durable effectif.

Axes de développement :

- L'utilisation durable et respectueuse du sol en tant que ressource précieuse et non renouvelable pour l'agriculture et l'économie est encouragée, tout comme l'économie circulaire et la biodiversité. À cette fin, le **potentiel de la transformation technologique** et les programmes financés par la Confédération dans les secteurs politiques pertinents sont mis à profit autant que possible.
- Le canton atteint la **neutralité climatique d'ici 2050**. La stratégie climatique et le plan d'action pour le climat tracent la voie pour atteindre cet objectif.
- *Le canton renforce ses efforts pour contrer activement la crise du climat et de la biodiversité ; pour ce faire, il s'aligne sur les principes de la durabilité et du pollueur-payeur au sens de l'article 31 de la Constitution cantonale et prend des mesures dans tous les domaines possibles de l'activité étatique (mission transversale)⁶.*
- Les objectifs de la stratégie énergétique, adoptée en 2006, sont atteints d'ici 2035. L'accent est mis sur les **agents énergétiques locaux et renouvelables** ainsi que sur l'**augmentation de l'efficacité énergétique**. Il convient en particulier de renforcer la contribution de la force hydraulique au maintien de la sécurité d'approvisionnement.
- *Le canton s'engage activement, en collaboration avec la Confédération, pour optimiser et raccourcir les procédures d'autorisation dans le domaine de l'approvisionnement énergétique, ainsi que pour hâter le plus possible le développement des énergies renouvelables indigènes⁷.*

⁶ Déclaration de planification du Grand Conseil lors de la session de printemps 2023, *Programme gouvernemental de législature 2023-2026 (programme législatif)* (be.ch)

⁷ Déclaration de planification du Grand Conseil lors de la session de printemps 2023, *Programme gouvernemental de législature 2023-2026 (programme législatif)* (be.ch)

Plusieurs projets visant à *valoriser les données pédologiques* sont en cours de réalisation ou en voie d'achèvement (p. ex. « Du carottier au cockpit », « Du carottier à la carte des risques de coulées de boue », « Du carottier à la salle de classe »). De plus, le projet « Du carottier à la buse d'irrigation » est réalisé en collaboration avec la Wyss Academy for Nature. Ce projet vise à la valorisation des données pédologiques, mais aussi à l'encouragement d'une utilisation rationnelle de l'eau. Les données pédologiques recueillies dans le cadre des différents projets sont publiées en continu sur le géoportail, en collaboration avec l'Office de l'information géographique. En ce qui concerne la promotion cantonale de l'innovation en faveur de l'*économie circulaire*, des projets d'entreprises qui visent la réalisation de chaînes de création de valeur circulaires sont encouragés à l'aide de coachings d'innovation et de contributions financières. Au cours de l'année sous revue, un soutien a notamment été accordé au projet national www.circubat.ch destiné à développer une économie circulaire pour la production et la réutilisation des batteries au lithium ainsi qu'au projet www.regiofoodhub.ch visant à mettre en place dans le canton de Berne un système alimentaire régénérateur et régional.

Les travaux stratégiques en matière de protection du climat ont avancé comme prévu au cours de l'année sous revue. Fin 2025, un corapport a pu être présenté, qui porte à la fois sur la *stratégie-cadre d'adaptation aux changements climatiques* et sur la *stratégie de protection du climat* du canton. La stratégie-cadre d'adaptation aux changements climatiques sert à coordonner tous les secteurs concernés de l'ensemble des Directions. Elle est notamment cohérente avec l'actualisation de la stratégie cantonale de l'eau et s'appuie sur les principes du développement durable.

La mise en œuvre des conventions-programmes selon la péréquation financière dans le domaine de l'environnement constitue l'un des axes prioritaires pour la période 2025-2028. La version 1.0 de la planification technique de l'infrastructure écologique dans le canton de Berne (IÉBE) est prête. Le plan sectoriel *Biodiversité* a été lancé en étroite collaboration avec les services spécialisés concernés. La première procédure de corapport interne à l'administration a été menée à bien. S'y ajoutent de nombreuses activités visant le maintien et le développement de la biodiversité dans le cadre des tâches ordinaires (p. ex. adaptations des zones de protection de la nature et de la faune sauvage, projets de qualité du paysage, promotion de la biodiversité en milieu bâti).

Dans le cadre du programme cantonal de mise en œuvre de la Wyss Academy, le canton met en œuvre divers projets à la jonction entre climat, biodiversité et utilisation des sols. Une évaluation intermédiaire a été réalisée en 2024. Les résultats de cette évaluation ont conduit à diverses optimisations qui ont été concrétisées et partiellement déjà été mises en œuvre en 2025. En 2025, le Contrôle de finances a réalisé un audit de surveillance financière. Il tire un bilan général positif de la conduite et de l'organisation de la Wyss Academy et de la surveillance par le SG DEEE. La Wyss Academy va mettre en œuvre les recommandations visant à parfaire son organisation et sa gouvernance. D'autres mesures ne sont pas nécessaires : l'audit du Contrôle des finances est venu confirmer que la Wyss Academy suit son cap. En 2025, la Wyss Academy a financé un projet commun du Service de la promotion de la nature et de l'EPF Zurich visant à présenter, à l'aide de différents scénarios, les répercussions possibles du changement climatique et de l'évolution démographique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Dans l'ensemble, la *mise en œuvre de la stratégie énergétique* ne suit que partiellement son cap. Le canton de Berne a atteint les objectifs intermédiaires à l'échéance 2023 dans les domaines de la mobilité, de la production d'électricité et du développement territorial. En revanche, des efforts supplémentaires sont à fournir pour tendre le plus possible vers les objectifs fixés dans les domaines de la production de chaleur à partir d'énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Le Conseil-exécutif a défini huit nouvelles mesures pour la période 2024-2027.

Le canton de Berne s'implique activement dans les organes de la CDEn et la CSEn afin d'accélérer les *procédures de planification et d'autorisation*.

